

17 éme

RALLYE PAYS DE MONTBELIARD

1 / 2 Octobre 2021



REGLEMENT

organisé par
l'Association Sportive Automobile du
Pays de Montbéliard



ASA PAYS de MONTBELIARD BP 65284
25205 MONTBELIARD CEDEX
TEL/FAX 03.81.93.11.93 PORTABLE 06.80.22.32.39
Site internet : www.asapm.fr
Email : ASAPM25@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER

17^{ème} RALLYE DU PAYS DE MONTBELIARD

1. 2 . Octobre 2021

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 30 août
Ouverture des engagements : 30 août
Clôture des engagements : 25 septembre
Parution du road-book : 26 septembre
Adresse pour retirer le road-book : à voir sur le site de l'ASA PM
Dates et heures des reconnaissances : 26 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 1 Octobre de 14h00 à 17h00
Vérification des documents: vendredi 1 octobre de 17h30 à 21h45 à Garage SARL Wouters Mathias – Zone Technoland – 84 Avenue Oëhmichen 25460 Etupes
Vérification des voitures: vendredi 1 octobre de 17h30 à 21h45 à Garage SARL Wouters Mathias – Zone Technoland – 84 Avenue Oëhmichen 25460 Etupes
Heure de mise en place du parc de départ : 1 octobre à 17h30 à Salle des fêtes d'Etupes
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 1 octobre à 20h30 à Centre des affaires Technoland à Etupes
Publication des équipages admis au départ des heures et ordres de départ : sortie parc fermé le 1/10 à 22h30
Briefing des pilotes : écrit
Départ de : Parc fermé le 2 octobre à 8h00
Arrivée à : 2 octobre à 20h00
Vérification finale : 2 octobre à 20h00
Publication des résultats provisoire du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Publication des résultats du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : le samedi 2 octobre à la salle des fêtes d'Etupes, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 58-458
du 26/09/2021

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 1 et 2 octobre 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique, le 17^{ème} Rallye Régional du Pays de Montbéliard.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la ligue Régionale BFC sous le numéroen date du

Comité d'Organisation

Président : Mr BENOIT Hubert
Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard
Secrétariat du Rallye, Adresse : Centre d'affaires Zone Technoland 15 rue Armand Japy 25460 Etupes
Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93
Fax : 03.81.93.11.93 Email : asapm25@wanadoo.fr
Permanence du Rallye : Le 1/2 octobre 2021 à Centre d'affaires Zone Technoland 15 rue Armand Japy 25460 Etupes

Organisateur technique

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD
Adresse : B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président du collège	Mme THOMAS Maryse licence n° 3123 02/04
Membre du collège	Mr BOUTIN Catherine licence n°12017 04/19
Membre du collège	M DUROC Denis n°147050. 04/11
Directeur de Course :	Mr COURANT Thierry licence n°16140 04/09
Directeur de Course Adjoint :	Mr BLANQUIN Daniel licence n°1941 03/08
Directeur de Course ES 1.3.5 :	Mr LEPEULE Jacky licence n° 13663 04/08
Directeur de Course Adjoint :	Mr FINQUEL Gérard licence n°1913 04/05
Directeur de Course stagiaire :	Mr MAILLIARD SALIN Vincent
Directeur de Course ES 2.4.6 :	Mr OLIVAIN Jacky licence n°3272 02/04
Directeur de Course Adjoint :	Mr PEUGEOT Martial licence n°44386 04/11
Directeur de Course Adjoint :	Mr
Directeur Responsable du Parc Fermé :	Mr
CS Responsable du Parc Assistance :	Mr
Voiture Tricolore :	Mr OUDIN Jean Christophe Licence n° 236865 03/26
000	BRODUT Marc
00	J Michel PIGENET. Marc KESLER
Voiture Damier :	Mr SEGUIN Daniel licence n°2477 04/13
Médecin Chef :	Docteur
Commissaire Technique responsable	Mr LALLEMAND André licence n° 55989 04/11
Commissaires Techniques	Mr REVERCHON Jean Louis licence n°6835 04/21
	Mr PETETIN Michel Licence n°217737. 04/09
	Mr DIVERT Bruno licence n° 40573 04/17
	Mr BULIER Serge Licence n°

Chargé des relations avec les concurrents (CS) : Mme FRANCE. Monique licence n° 29181 04/09
Chargé des relations avec les concurrents (CS): Mme REVERCHON Martine licence n°14505 04/09

Chronométrage : ASA Franche-Comté

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard compte pour
La coupe de France des Rallyes 2022 (coefficient 2)
Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2020/2021
Le challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2020/2021

1.3P. VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : www.asapm.fr

Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard

Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 1 octobre de 17h30 à 21h30

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 1 octobre de 17h45 à 21h45

Les vérifications finales seront effectuées : Garage SARL Wouters Mathias – Zone Technoland – 84 Avenue Oëhmichen 25460 Etupes - Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 17^{ème} rallye du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 25 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

ASAPM 3 RUE DU TEMPLE 25750 AIBRE

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

**avec la publicité facultative des organisateurs
montant des droits d'engagement jusqu'à la date du 25 septembre**

- Pilote et copilote membre ASA PM : 280 €
- Pilote ou copilote membre ASA PM : 305 €
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 24 septembre. Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2021.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 167 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 km.
Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 : 4 Kms ES 2.4.6 : 8 Kms
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P .. Les reconnaissances auront lieu le 26 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 1 octobre de 14h00 à 17h00
Le nombre total de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles orange
- Directeur d'ES : Chasubles rouge

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Scratch	1er		300€	1 coupe
	2ème		200€	1 coupes
	3ème		100€	2 coupes
Classe	1er	1 à 5 Si moins de 4 partants prix divisé par deux	150 €	1 coupe
	2ème	De 6 à 9 partants	100 €	2 coupes
	3ème	Si plus de 10 partants	50 €	3 coupes

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le samedi 1 octobre à la salle des fêtes d'Etupes, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet : www.asapm.fr